

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00429

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - MODALITES DE CONCERTATION

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171020-D20170042910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171220

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE RUE PIERRE LOTI A SAINT-ETIENNE - MODALITES DE CONCERTATION

I- RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'OPERATION

Dans le cadre des interventions de Saint-Etienne Métropole au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques, il est prévu de procéder à la création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Saint-Etienne, rue Pierre Loti.

Une demande sur deux exprimée par un porteur de projet vise à une installation sur la commune de Saint-Etienne. Or l'offre foncière aménagée et libre y est limitée. Il est donc important d'accompagner des projets de création de ZAE qui permettront de produire une offre foncière répondant à la demande industrielle et artisanale et d'accompagner la production d'une offre immobilière privée de locaux dédiés aux artisans et PMI/PME.

Le secteur de Pierre Loti, propriété de la Ville de Saint-Etienne et de Métropole Habitat de Saint-Etienne (MHSE), dégage de grands volumes fonciers disponibles à court terme (5 ha environ), en visibilité directe de la RN 88 et desservis via l'échangeur Montplaisir limitrophe.

Inclus dans le projet de renouvellement urbain Quartier Sud Est de Saint-Etienne dont l'enjeu est d'assurer une mixité dans l'offre d'habitat et une diversification des fonctions urbaines, le site Pierre Loti a déjà fait l'objet de la démolition de 3 barres de logements (300 logements), de la construction d'un centre nautique et de l'aménagement d'une plaine de jeux. Une grande part du site demeure non aménagée. Il se situe en enclave, en état de friche et concentre des fonctions urbaines obsolètes, notamment du côté du boulevard de la Palle.

Partie prenante du renouvellement urbain des Quartiers Sud Est, ce secteur a fait l'objet d'études sur les volets « potentiel économique », « commercial » et « composition urbaine ».

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole projette l'aménagement d'une voirie structurante à l'échelle du quartier, une programmation économique de 10 000 m² de surface au sol (soit 20 à 50 entreprises) et des principes forts concernant les espaces publics. La partie dédiée à l'économie, représentant une superficie de près de 3 hectares, pourrait être aménagée de la manière suivante :

- 1 lot libre réservé pour l'extension du Village Motos Cycles limitrophe,
- 7 ou 8 lots libres pour la production d'une offre à destination de l'artisanat et des TPE avec des parcelles de 1 700 m² à 7 800 m² (parcelles terrassées et viabilisées),
- 2 ou 3 lots réservés pour réaliser des villages d'entreprises : parcelles terrassées et viabilisées, destinées à des projets d'opérateurs privés.

La réalisation de cette opération nécessitera l'obtention d'un permis d'aménager et le dépôt d'un dossier de déclaration de projet au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau). Elle sera menée sous concession d'aménagement confiée à Cap Métropole.

II-CONCERTATION

L'aménagement de la zone d'activité Pierre Loti est envisagé en 2 phases :

- 1^{ère} phase : aménagement, viabilisation et commercialisation du secteur Nord en perspective de l'extension du Village Motos Cycles limitrophe,
- 2^{ème} phase : aménagement et commercialisation du secteur Sud.

La première phase implique la modification du tracé de la voirie et des accès aux immeubles avoisinants. Elle nécessite de mener une enquête publique de voirie au titre de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

L'aménagement de la deuxième phase suppose la démolition du centre commercial de la Palle d'une part, des immeubles de MHSE actuellement occupés à hauteur de 78 % environ d'autre part.

MHSE assurera une information auprès de ses locataires portant sur les modalités et délais de démolition et de relogement.

Saint-Etienne Métropole doit par ailleurs mener une démarche de concertation sur l'ensemble du projet conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Saint-Etienne Métropole souhaite rendre cette concertation cohérente avec l'ensemble des démarches et obligation des partenaires tant en matière de procédure qu'en matière de calendrier.

Elle sera complémentaire à la réunion du Conseil citoyen des quartiers Sud-Est.

Saint-Etienne Métropole prévoit :

- l'organisation d'une réunion publique,
 - l'établissement d'une note de présentation accompagnée d'un registre de concertation qui sera mis à disposition du public au siège de Saint-Etienne Métropole, en Mairie centrale et en Mairie de proximité La Métare de Saint-Etienne.
- Ce registre comprendra une présentation du projet.

La concertation sera menée sur une période de 15 jours concordant à la durée et aux dates de l'enquête publique de voirie, du 08 au 22 janvier 2018.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, Saint-Etienne Métropole tirera le bilan de la concertation par délibération du Conseil de Communauté.

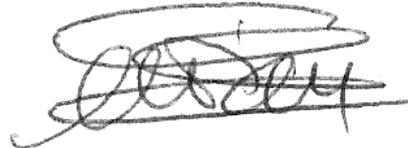
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve les modalités de concertation et d'enquête publique présentées ci-avant,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette concertation et de cette enquête publique,**

- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 220 du budget ECONOMIE de l'exercice 2017.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU